



### Droits, liberté et état de droit

Camp El Salaam. Près de 120 000 personnes vivent dans cette zone aride et désolée, à proximité des faubourgs d'Omdurman, près de Khartoum, la capitale du Soudan. Il n'y a pas de routes, pas d'arbres, pas d'eau. Rien que des habitations en briques crues ou, pour les moins « chanceux » en carton et en plastique.

La majorité de la population est constituée de femmes et d'enfants appartenant à divers groupes ethniques comme les Dinka, les Nouer, les Nouba, les Shilluk et les Zandi. Ils ont fui la guerre, la violence, la sécheresse et la faim. Plusieurs vivent dans ce camp depuis dix ans ou plus. Les organisations humanitaires fournissent eau, nourriture et biens de première nécessité. Mais le camp relève des autorités gouvernementales, celles-là même qui ont contribué aux conflits ayant engendré cet état de choses.

À notre arrivée, nous sommes accueillis par de la musique, des danses et le traditionnel café nubien. Dans la chaleur de midi, les différences s'estompent dans ces manifestations de partage et d'espoir. Aziza, originaire des monts Nouba, décrit le rêve commun des habitants et habitantes du camp : « Nous voulons vivre en paix, sans conflits ethniques, comme un seul peuple ».

Au Soudan aujourd'hui, les droits civils sont plus une aspiration qu'une réalité. C'est encore plus vrai pour les droits des femmes. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Jusqu'à la fin des années soixante-dix, le mouvement des femmes soudanaises était fort et dynamique. Elles avaient la possibilité de poursuivre des études supérieures et de prendre une part active dans la vie sociopolitique du pays. La situation a brutalement changé au début des années quatre-vingts avec l'imposition de la sharia par le régime militaire. Puis, en 1989, le gouvernement actuel a pris le pouvoir, détruit ses rivaux politiques et réduit le mouvement de femmes à la clandestinité.

Depuis, la situation n'a cessé de se détériorer. Les femmes éduquées qui occupaient des postes élevés dans les institutions publiques ont été contraintes de démissionner ou bien se sont vu rétrograder à des postes inférieurs. Pour sortir du pays, les femmes doivent désormais obtenir la permission de leur « gardien », mari, père, frère ou même fils. Le gouvernement consolide son emprise sur elles en leur imposant un code vestimentaire strict, en n'adoptant pas de politiques pour traiter des pratiques répandues telles que la mutilation des organes génitaux féminins ou le mariage précoce des filles, souvent dès l'âge de dix ans. La guerre qui oppose le Nord et



SYLVIE PERRAS

Asha El-Karib lors d'une visite au camp de réfugiés El Salaam, le Soudan

le Sud du pays s'éternise tandis que d'autres conflits ont éclaté ailleurs, en particulier dans la province occidentale du Darfour. Les gens sont tués ou forcés au déplacement. Les femmes et les filles sont violées. Elles se retrouvent bien souvent seules pour assumer la responsabilité de leur famille et reconstruire leur communauté.

En dépit de cette sombre situation, les Soudanaises sont mues par le souvenir du passé et par le désir de résistance. En un sens, elles se cachent en plein jour. Drapées dans leurs torhas colorées, les militantes des groupes de femmes, au nombre desquels se trouvent les homologues d'Inter Pares, s'activent pour changer la société. Elles veulent que les femmes deviennent des citoyennes dynamiques, participant pleinement à la vie culturelle et sociopolitique du pays. Courageuses et déterminées, elles défient tous les intégrismes, religieux, culturels et sociaux. Fièrement, elles défendent les droits de la personne et font la promotion des droits des femmes. Aujourd'hui, le mouvement des femmes est au cœur de la société civile soudanaise qui s'attache à faire triompher les idéaux de la démocratie, de la justice et de la paix pour tous.

Inter Pares appuie les luttes que mènent les gens pour faire prévaloir leurs droits, leurs libertés et l'état de droit dans de nombreuses régions du monde. Leur action vise un objectif universel : l'égalité des chances et la dignité pour tous. Nous sommes convaincus que chaque personne a le droit d'exister. Chaque personne, chaque communauté a droit à la vie, à une vie de qualité, digne et décente, et le droit de s'épanouir pleinement. Ce droit à la vie comprend, avant tout, le droit de ne pas être tué par l'État ou par ses agents armés. C'est aussi le droit d'être libre, de jouir des avantages de la citoyenneté, de prendre entièrement part à la vie d'une société libre et égalitaire, de résister à l'oppression et de promouvoir la justice. Dans cette édition du *Bulletin*, nous vous présentons un aperçu de ces luttes des peuples pour réaliser leurs droits et exercer leurs libertés fondamentales. ❧

## Des communautés captives sortent de l'ombre

Nous nous sommes installés dans l'embarcation. Sur la berge, des jeunes gens jouaient aux cartes autour d'une table de fortune. La scène peut vous sembler banale jusqu'au moment où vous remarquez les fusils. Nous avons abordé sur la rive de l'Atrato, au niveau d'un des nombreux points de contrôle qui permettent de surveiller la circulation sur le fleuve. Dans le Chocó, l'une des régions les plus pauvres de la Colombie, il n'y a presque pas de routes; le fleuve y tient le rôle d'artère principale permettant à la population de se déplacer. Des hommes armés surveillent tous les mouvements dans certaines parties du Chocó. Certains contrôlent le fleuve; d'autres les sentiers forestiers. Dans certaines zones, ces hommes armés sont des guérilleros; dans d'autres, ce sont des paramilitaires et dans d'autres enfin, ce sont des soldats de l'armée régulière.

En Colombie, on se bat pour le contrôle de la terre et des ressources naturelles. Le combat est rude. Ceux qui peuvent s'en vont pour avoir la vie sauve. Mais au cours des dernières années, les acteurs armés ont opté pour une nouvelle approche. Au lieu de forcer les habitants et habitantes à partir, ils les contraignent à rester. Tantôt, pour travailler dans les plantations de coca; tantôt, pour s'en servir comme bouclier humain. Il arrive souvent qu'une des parties estime que la population soutient l'ennemi. En l'empêchant de quitter les lieux, elle l'empêche d'aider cet ennemi. Mais quelles que soient les raisons, le résultat est le même : la population est piégée dans ce qu'on appelle désormais des « communautés captives ».

Lorsqu'on interdit à la population de quitter le village, on porte atteinte à l'économie locale. Des restrictions sévères limitent les déplacements des paysans et paysannes qui doivent cultiver la terre. Souvent, la chasse et la pêche sont prohibées. La population ne peut écouler sa modeste production. Incapables de quitter leur village, les habitants et habitantes n'ont donc pas accès aux aliments qu'ils ne produisent pas eux-mêmes ni aux biens de première nécessité comme les vêtements et les médicaments. Impossible d'accéder aux soins de santé face à la menace des fusils! Quant aux écoles, elles ne fonctionnent plus parce que les enseignants, craignant de ne pas pouvoir rentrer chez eux, décident de ne pas venir.

Les factions armées imposent un code de conduite strict aux populations des villages sous leur contrôle. Les couvre-feu sont monnaie courante et les personnes « indésirables » régulièrement assassinées. Les femmes pâtissent particulièrement de la politique d'isolement. Les abus sexuels et les viols sont légion dans les communautés captives et en particulier aux points de contrôle.

C'est une mort lente. Une mort qu'on n'inflige pas à coups de fusil mais une mort par malnutrition, par manque de soins. Une sorte de mort par asphyxie. La souffrance infligée à la population est à la fois physique et psychologique. La faim et la maladie sont les corollaires de la peur et du désespoir.

Inter Pares a de longue date appuyé les efforts de Project Counselling Service (PCS) qui, avec l'aide de l'église et des organisations locales, sensibilise la population colombienne et la communauté internationale à cette situation. Ensemble, PCS, l'église catholique et les organisations autochtones afro-colombiennes ont lancé une campagne pour la réouverture de l'Atrato à la navigation. Avec la participation des Nations Unies et des membres du corps diplomatique, dont des représentants canadiens, un convoi maritime a traversé les points de contrôle jusqu'aux zones où les habitants et habitantes ne peuvent se déplacer librement. Le convoi



Des Afro-Colombiens sur la rivière Atrato en Colombie

apportait des denrées et des biens dont la population avait grandement besoin et, plus encore, un message d'espoir et la conviction que les gens peuvent exercer des pressions pacifiques sur des factions armées pour les amener à respecter les droits de la personne et les libertés fondamentales.

Certes, cette campagne ne peut à elle seule représenter une solution; mais elle oriente les efforts dans la bonne direction. Il existe toujours des communautés captives le long des rives de l'Atrato et ailleurs en Colombie. Mais aujourd'hui on parle enfin de ce problème. Les gens ne se taisent plus et trouvent des moyens de faire valoir leurs droits. Inter Pares continuera de travailler avec eux et PCS pour soutenir leurs efforts. ✂

*Outre le généreux soutien de nos donateurs et donatrices, Inter Pares rend aussi hommage à la section Amériques de l'ACDI et à la Wild Rose Foundation pour leur appui et leur assistance à nos activités en Colombie.*

# Women's League of Burma : Du courage pour affronter la peur

*Puis, il a pointé le canon de son fusil sur mon visage. Le métal était si froid et moi si effrayée. Je ne peux pas vous dire.*

*Témoignage de Naw Lay Wah, tiré de Shattering Silences: Karen Women speak out about the Burmese Military's Regime's use of Rape as a Strategy of War in Karen State*

**E**n Birmanie, on vit dans la peur. Un soldat frappe à votre porte et vous voilà en fuite, réfugié, condamné à la faim et à la précarité. Un officier donne un ordre et vous voilà condamné à un mois de corvée harassante, au service du bataillon qui a pris ses quartiers dans votre coin de pays. Une mauvaise rencontre avec la troupe dans les champs et votre récolte est anéantie et vous voilà battu et parfois un membre de votre famille est assassiné.

La junte militaire birmane ne rémunère pas bien ses soldats. Dans les régions éloignées, ils sont tenus d'être « autonomes ». C'est à dire qu'ils doivent vivre aux crochets de villageois déjà appauvris. Avec une armée de 450 000 soldats, la Birmanie assiste à la militarisation de toute la société. La violence sexuelle fait partie de la stratégie de la terreur pour subjuguier les communautés et anéantir la solidarité sociale par le recours au viol collectif, aux arrestations, à la torture et au meurtre des femmes et des filles.

En Birmanie, ces crimes sont punis par la loi. En théorie. Dans la réalité, c'est le régime de l'impunité qui prévaut. Ceux

qui osent dénoncer sont tenus au silence par les menaces. D'autres disparaissent, sont détenus, torturés, assassinés.

La Women's League of Burma (WLB) fait partie des rares groupes qui continuent à condamner haut et fort la violence sexuelle perpétrée par les soldats. Elle refuse que les victimes birmanes tombent dans l'oubli. Récemment, dans un rapport rendu public et intitulé « System of Impunity: Nationwide Patterns of Sexual Violence by the Military Regime's Army and Authorities in Burma », la WLB a relaté avec un soin minutieux les crimes de guerre commis contre les femmes. Elle porte une attention spéciale aux traumatismes subis par les femmes, en particulier lorsqu'on leur demande de faire le récit de leur drame. Elle s'attache à protéger les femmes qui ont eu le courage de parler, surtout celles qui vivent toujours en Birmanie, et à leur apporter une assistance psychologique pour leur permettre de guérir.

C'est, pour Inter Pares, un privilège de pouvoir contribuer aux efforts de la WLB qui brave la peur pour faire entendre la voix des femmes birmanes. ❧

*Le rapport de la WLB est disponible sur le site de l'organisation au [www.womenofburma.org](http://www.womenofburma.org).*

## Défendre les libertés civiles au Canada et dans le monde

**A**l'époque où nous vivons, il est fort préoccupant de constater l'érosion de l'état de droit et le recul des droits des citoyens et citoyennes. Ce phénomène comprend au même titre les abus des législateurs et des institutions chargées de l'exécution des lois.

La Coalition internationale pour la surveillance des libertés civiles (CISLC) regroupe plus de trente organisations canadiennes, dont Inter Pares. Elle s'est constituée pour contrer la réaction des autorités canadiennes aux événements du 11 septembre 2001. Sa mission consiste à surveiller l'application des lois « anti-terroristes » et autres mesures de sécurité susceptibles de porter atteinte aux libertés civiles, aux droits de la personne, au principe de la protection des réfugiés, au droit à la dissidence politique et aux activités d'organismes philanthropiques œuvrant dans le cadre de la coopération internationale et de l'assistance humanitaire à l'échelle planétaire. La CISLC a exprimé sa préoccupation à l'égard de la législation anti-terroriste canadienne et des mesures connexes de lutte contre le terrorisme, de l'harmonisation des politiques de sécurité avec les États-Unis, de l'échange d'informations secrètes entre les deux pays, du manque de transparence et de responsabilité dans l'utilisation des certificats de sécurité, de l'érosion du droit à la vie privée, de l'absence de «procès équitable» et du manque d'encadrement politique des activités en matière de sécurité.

La CISLC remet aussi en question les pratiques contraires à la Charte canadienne des droits et libertés et à la législation canadienne ainsi qu'aux instruments internationaux en matière de droits de la personne. La CISLC surveille l'usage des certificats de sécurité et le recours aux procès secrets visant

à déporter des réfugiés ou des immigrants. Elle intervient dans des cas particuliers, comme dans l'affaire Maher Arar, où l'on a assisté à de graves violations des libertés civiles et des droits de la personne. La CISLC a contribué à forcer les autorités à ouvrir une enquête publique dans le cadre de l'affaire Arar; le Juge O'Connor lui a octroyé le statut de partie intervenante dans la Commission.

L'année dernière, la CISLC a organisé une rencontre internationale pour examiner les effets des législations en matière de sécurité sur les droits, les libertés et la démocratie dans le monde. Au cours de cette réunion, les participants et participantes ont convenu d'œuvrer ensemble pour sensibiliser la population à l'émergence d'un régime planétaire de «surveillance totale» et de contrôle de la libre circulation des personnes. La campagne internationale « Citizen Registration and Global Surveillance » mobilise les organisations citoyennes afin qu'elles alertent le public, les médias, les décideurs sur l'impact négatif des mesures de surveillance mondiale harmonisées sur le droit à la vie privée et sur la liberté de mouvement et d'association. Le groupe de travail chargé de mener cette campagne est dirigé par la CISLC; il comprend Inter Pares, l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université, Amnistie Internationale Canada, la Ligue des droits et libertés, Statewatch-U.K., American Civil Liberties Union, Friends Committee on National Legislation (Washington), Asian People's Security Network et Suara Rakyat Malaysia (SUARAM). ❧

*Les rapports de la CISLC, « À l'ombre de la loi » et « Sécurité et stratégie antiterrorisme : Répercussions sur les droits, les libertés et la démocratie », sont affichés sur le site <http://www.interpares.ca>. Pour en savoir plus sur la campagne internationale « Citizen Registration and Global Surveillance », rendez-vous au <http://www.waronterrorismwatch.ca>.*

# Les courants migratoires

À travers les époques, dans toutes les régions du monde, les populations se sont, un jour ou l'autre, vu contraintes d'abandonner leurs maisons. En Colombie, par exemple, des centaines de personnes quittent chaque jour leur foyer, fuyant une guerre qui ravage le pays depuis près de quatre décennies. Les familles sont séparées, leurs membres confrontés à un avenir différent mais toujours hasardeux. Certains seront comptés au nombre des millions de déplacés. Des femmes seront systématiquement violées par des membres des forces de sécurité, des groupes paramilitaires ou de la guérilla. Un ou deux membres d'une même famille réussiront à passer la frontière et seront reconnus comme réfugiés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Un membre de cette famille pourrait même se retrouver au Canada. Mais la majorité se déplacera, tranquillement, clandestinement, à l'intérieur du pays ou par-delà la frontière, allant grossir les rangs des personnes migrantes, pour ne plus être une cible visible. Sous couvert d'invisibilité, elles seront souvent exploitées ou assassinées; elles seront traitées comme des esclaves ou disparaîtront, purement et simplement. Même famille, même violence; destins si divers. Les courants migratoires sont multiples.

La communauté internationale a établi différentes catégories auxquelles elle assimile les personnes qui se déplacent en se fondant sur la raison apparente de leurs déplacements et sur leur destination : réfugié, demandeur d'asile, déplacé, déplacé économique, victime de la traite, migrant économique, immigrant. On accole une étiquette en partant du principe que les personnes qui se retrouvent dans un même groupe sont semblables et que les cloisons entre les catégories sont étanches. Ce faisant, on masque leur vécu. C'est pourquoi les solutions proposées, loin de régler le problème, ne font que l'exacerber. La majeure partie des habitants et habitantes de la Colombie, de la Birmanie ou de tout autre pays dévasté par les conflits, sont des personnes qui ont été dépossédées de leurs biens, dont la vie a été détruite, qui sont devenues vulnérables à cause de la guerre et dont on ne tient pas compte parce qu'elles sont considérées comme des personnes migrantes et non comme des réfugiés ou des déplacés.

Pour celui qui définit les catégories, celles-ci représentent un instrument de pouvoir. Même si la majorité de la population mondiale qui vit sur les routes se trouve dans les pays les plus pauvres du Sud globalisé, nombreux sont les habitants et habitantes des pays du Nord qui vivent dans la hantise de voir déferler des masses désireuses de s'installer chez eux. Lorsqu'on évoque les mouvements migratoires, c'est souvent en faisant appel à des métaphores sur le thème de l'eau. La migration s'apparente à un flot, un torrent indomptable, un cataclysme naturel qui détruit tout sur son passage, en d'autres termes, une menace pour les privilégiés dans leurs enclaves bien gardées.

La réalité est autre. On encourage les gens à traverser les frontières en tout temps lorsqu'on a besoin de main-d'œuvre bon marché. Mais, dans la plupart des cas, on leur refuse les

droits dont jouissent les citoyens et citoyennes et on les fait figurer dans la catégorie des migrants économiques plutôt que dans celle des immigrants ou des réfugiés, sans tenir compte des raisons qui les ont poussés à partir de chez eux. Ils constituent à présent une main d'œuvre vulnérable et remplaçable, avec pas ou peu de droits dans leur pays « d'accueil ». Cette triste réalité explique pourquoi aucun pays du Nord, y compris le Canada, n'a ratifié la Convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et leurs familles.

Au Canada, notre histoire s'est construite tant sur l'inclusion que sur l'exclusion. Les immigrants chinois qui ont participé à la création de notre nation en construisant le chemin de fer devaient acquitter une taxe d'entrée de 500 \$ (ce qui équivalait alors au prix de deux maisons) et ne pouvaient pas devenir citoyens canadiens; parallèlement, les immigrants européens se voyaient offrir des lopins de terre dans les prairies et étaient immédiatement admis comme canadiens. Les frontières de l'appartenance nationale ont été protégées par une politique de contrôle aux relents racistes et par un processus de catégorisation qui se perpétue encore aujourd'hui.

La migration n'est pas un problème en soi. Le problème réside dans la manière dont les plus puissants cherchent à maîtriser le phénomène. Les politiques migratoires sont une forme de pouvoir par la démographie. Il s'agit de savoir contre qui et de quelle manière s'exerce ce pouvoir. C'est pourquoi la question de la migration est devenue une affaire de justice. C'est d'ailleurs une affaire pressante. Nous devons insister pour que le Canada présente ses excuses aux Canadiens d'origine chinoise dont les parents ont dû acquitter la taxe d'entrée et qu'il verse des indemnités à leurs descendants. Nous devons le pousser à ratifier la Convention des Nations unies sur les travailleurs migrants et, plus encore, à octroyer les droits de citoyenneté à tous ceux et celles qui contribuent à bâtir cette nation. Nous devons exiger que toutes les personnes qui résident à l'intérieur des frontières nationales soient traitées de manière digne, jouissent de tous les droits et vivent en sécurité.

Les courants migratoires font partie de l'écosystème humain. Ils grossissent au gré des saisons mais leur existence est nécessaire à ce que nous sommes et à ce que nous serons. ❧

 Inter Pares

ISSN 0715-4267

221, av. Laurier Est, Ottawa (Ontario) Canada K1N 6P1  
Tél. (1-613) 563-4801 Téléc. (1-613) 594-4704 [www.interpares.ca](http://www.interpares.ca)  
Inter Pares travaille en collaboration avec des groupes du Tiers-Monde et au Canada à des projets qui visent à enrayer la pauvreté et à promouvoir la justice sociale. Organisme de charité enregistré (NE) 11897 1100 RR000 1.

La publication de ce *Bulletin* est subventionnée par l'Agence canadienne pour le développement international.

